

**VILLE DE MONTRÉAL**

Service de la gestion et de la planification immobilière  
Direction de la gestion de projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13h30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

**Catégorie :** Travaux de construction

**Appel d'offres :** IMM-15599

**Titre de l'appel d'offres :** Réaménagement du théâtre de Verdure au Parc La Fontaine (construction d'un théâtre extérieur et gradins) situé au 4020, Avenue du Parc La Fontaine à Montréal

**Date d'ouverture :** 2 avril 2020

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 2 mars 2020.

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 14 mars 2020 à 13h30, à l'adresse courriel suivante :

[immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca).

Les visites auront lieu du 11 au 16 mars 2020 inclusivement, selon l'horaire suivant : **8h-9h30-11h-12h30-14h-15h30** (à l'exception du samedi et du dimanche).

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 02 mars 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Journal de Montréal  Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :** oui \_\_\_\_\_ non